



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 029-242900645-20211216-DE_112_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 16 décembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/12/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa (visio), STEFANUTTI Isabelle, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, CLEMENT Isabelle, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues, POULMARC'H Bertrand, MANNEVEAU Julie (visio), GUET François.

Pouvoirs : TANGUY Patrick, pouvoirs à RAHER Marc
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard

Secrétaire de séance : RAHER Marc

Délibération N° DE 112-2021

**Objet : Office de Tourisme du Pays de Douarnenez
Travaux d'aménagement - Demande de subvention DETR**

Rapporteur : Marc RAHER

Conformément au Code du Tourisme, Douarnenez Communauté a délégué à l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez les missions de service public d'accueil et d'information des touristes ainsi que la promotion touristique du Pays de Douarnenez.

L'office de tourisme du Pays de Douarnenez, Association régie par la loi de 1901, est classé catégorie I par arrêté préfectoral et est détenteur de la Marque Qualité Tourisme.

L'Office de Tourisme est hébergé dans un bâtiment situé en centre-ville de Douarnenez, rue du Docteur Mével. Bien que ce bâtiment soit la propriété de la Ville de Douarnenez, Douarnenez Communauté en bénéficie dans le cadre d'une mise à disposition pour l'exercice de la compétence Tourisme, et ainsi se substitue à la Ville dans ses droits et obligations.

La bâtiment rue du Docteur Mével dispose d'un espace libre non aménagé sur une partie de l'étage. Les surfaces occupées par le personnel de l'Office pour effectuer leur mission sont devenues insuffisantes, notamment depuis la création de la boutique SNCF en son rez-de-chaussée.

Dans l'objectif d'offrir au personnel de l'office de tourisme de meilleures conditions d'exercice de leur mission, la partie de l'étage inoccupée peut être aménagée en bureaux (3 postes de travail), petite salle de réunion et espace pause.

Accueillant plus de 100 000 visiteurs par an, la qualité de l'espace voué à l'accueil des visiteurs est primordiale. L'accueil actuel, aménagé il y a plus de 25 ans, nécessite d'être repensé afin notamment de s'adapter aux nouveaux comportements et aux nouvelles attentes des visiteurs (espace numérique, espace boutique, ...)

Suite à la réalisation d'une étude de faisabilité, le coût prévisionnel de l'opération d'aménagement de l'office de tourisme communautaire s'élève à 83 000 € HT.

Au regard des catégories d'opérations éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour cette opération d'aménagement du bâtiment de l'office de tourisme du Pays de Douarnenez au titre de la priorité n°2.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

FINANCEURS	Dépense H.T. subventionnable de l'opération	Taux	Montant sollicité de la subvention
Etat – DETR 2022	83 000 €	50 %	41 500 €
Douarnenez Communauté		50 %	41 500 €
Total		100%	83 000 €

Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

Il est proposé :

- De solliciter auprès de l'Etat une demande de subvention au titre de la DETR 2022 selon le plan de financement susmentionné pour l'opération d'aménagement de l'office de tourisme du Pays de Douarnenez.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 16 décembre 2021.

Le Président,
Philippe AUDURIER

